

CONDITIONS PARTICULIERES – CERTIFICAT SSL

Dernière version en date du 03/10/2015

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de service d'XLS OPTRONIC ainsi que les conditions particulières d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaine, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles XLS OPTRONIC s'engage à fournir au Client un certificat électronique pour le site hébergé sur un service d'hébergement compatible au sein de la plateforme d'hébergement d'XLS OPTRONIC et associé au nom de domaine de son choix enregistré auprès d'XLS OPTRONIC.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales et les conditions particulières d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaine si une contradiction devait apparaître entre ces documents.

ARTICLE 2 : ACCES AU SERVICE ET CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

Le certificat électronique est un fichier de données électronique signé numériquement et émis par une autorité de certification de façon à garantir le lien juridique entre le nom de domaine et le gestionnaire du Site Internet.

Le certificat électronique permet notamment au Client de chiffrer les transferts d'informations sur le site Internet associé au nom de domaine qu'il a enregistré auprès d'XLS OPTRONIC.

XLS OPTRONIC propose le Service dans le cas où le Client dispose d'un nom de domaine et d'un service d'hébergement compatible, dans la limite d'un certificat électronique par nom de domaine.

Les services d'hébergement compatibles avec le Service sont renseignés sur le site Internet d'XLS OPTRONIC.

Le Client peut souscrire au Service suite à la commande d'un ou plusieurs noms de domaine sur le site XLS OPTRONIC selon les tarifs indiqués, et sous réserve de disposer d'un service d'hébergement compatible.

XLS OPTRONIC met en place le Service dans les meilleurs délais dès lors que le nom de domaine du Client est validé auprès du Registre et que la propagation DNS nécessaire au bon fonctionnement du Service est terminée.

Le Client reconnaît que le certificat électronique est lié au domaine qu'il a choisi (avec ou sans WWW, sous-domaines non-inclus). En ce sens, il n'est pas transférable d'un nom de domaine à un autre, souscrit auprès d'XLS OPTRONIC ou d'un registrar tiers, au cours ou au terme du contrat.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client mandate XLS OPTRONIC pour agir auprès de l'autorité de certification, notamment pour accepter les accords de souscription avec l'autorité de certification et procéder à la confirmation de sa commande auprès de l'autorité de certification. Le Client autorise expressément XLS OPTRONIC à transmettre à l'autorité de certification toute information qui lui serait demandée dans le cadre strict de la fourniture du Service.

Le Client s'engage à n'avoir qu'XLS OPTRONIC comme seul et unique interlocuteur dans le cadre de la fourniture du Service. Il renonce ainsi à pouvoir traiter directement avec l'autorité de certification sauf cas exceptionnel et avec l'accord express d'XLS OPTRONIC.

XLS OPTRONIC rappelle au Client que celui-ci doit, dans le cadre de la fourniture du Service, communiquer à XLS OPTRONIC ses coordonnées exactes et mises à jour. Le Client reconnaît que le certificat électronique est susceptible de faire l'objet d'une annulation par XLS OPTRONIC ou par l'autorité de certification au cas où le Client fournirait des coordonnées et des informations incorrectes.

Le Client s'engage à être seul responsable de l'espace d'hébergement du site sur lequel est installé le certificat électronique et de disposer des accès permettant sa gestion.

Le Client s'engage à utiliser le Service en bon père de famille, au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE D'XLS OPTRONIC

XLS OPTRONIC s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Les obligations d'XLS OPTRONIC au titre des présents termes contractuels se bornent à la mise en place d'un certificat électronique sur le site Internet hébergé sur un service compatible de la plateforme d'hébergement d'XLS OPTRONIC et associé au nom de domaine enregistré par le Client auprès d'XLS OPTRONIC.

XLS OPTRONIC peut, à sa seule discrétion et après avoir prévenu le Client au minimum trente jours à l'avance par ses moyens de communication habituels (listes de diffusion, forums, site Internet www.gshebergement.com), procéder à la modification ou à la résiliation du Service dans le cas où l'autorité de certification cesse ses opérations ou ne dispose plus du droit de délivrer des certificats électroniques.

Dans ce cas, XLS OPTRONIC s'engage à rembourser le Client au prorata jusqu'à la date d'expiration prévue du Service.

ARTICLE 5 : DUREE DU CONTRAT ET EXPIRATION DU SERVICE

Le Service est souscrit par le Client pour la même durée que le service d'hébergement auquel il sera rattaché. Le Service est renouvelé automatiquement lors du renouvellement du service d'hébergement en question, sauf dans le cas où le client souhaite expressément son expiration.

En outre le Client reconnaît que l'expiration de l'espace d'hébergement compatible entraîne de facto la suppression du certificat électronique. De ce fait il veillera à procéder au renouvellement de son espace d'hébergement à son terme afin de conserver le certificat électronique lié au nom de domaine qui lui est associé.

ARTICLE 6 : RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation « le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...) ».

Le Client reconnaît que la création du Certificat SSL pour son nom de domaine constitue, une fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur ce Service. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement du Service.